



## Mariage entre deux résidents algériens

Par **seagal82**, le **07/04/2013** à **01:36**

bonjour a tous je suis un ressortissant algérien venus en France en 2010  
en fin 2012 j ai fait un changement de statut comme commerçant ambulant j ai eu un titre de  
séjour d'un an  
aujourd'hui j ai connus la femme de ma vie qui a une résidence de 10 ans nous envisageant le  
mariage  
a la préfecture on ma dit que si je reste commerçant je soumettrais a L'article 7 de l'accord  
franco-algérien ce qui veut dire que j ouvre le droit a demander la carte de 10 des la 3 eme  
année de cotisation et si je me maris je soumettrais a l'article 6 du même accord ou je doit  
attendre 5 ans pour avoir une résidence de 10 ans  
ce que je comprend pas c'est que les résidents qui ramènent leurs conjoint du bled avec le  
regroupement familial ces derniers obtiendrons leurs carte dans 2 ans au max alors moi j  
exerce le commerce ici et je réside ici en france et je doit attendre 5 ans en plus je ne sais  
plus ou doit-je m adresser est ce que a la préfecture ou a l office francais d immigration et d  
integration merci de m aider svp  
cordialement